



## Aidez nous grâce à la taxe d'apprentissage 2018.

publié le 06/02/2018 - mis à jour le 09/02/2018

Si vous êtes chef d'entreprise, salarié ou si vous connaissez des entreprises susceptibles de verser tout ou partie de la taxe d'apprentissage au collège R.DESCARTEs,

Vous pouvez nous aider, avec le versement de la taxe 2018, à améliorer le fonctionnement des ateliers de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et les conditions d'apprentissage de l'ensemble des élèves du collège.

### Un versement simple et pouvant être nominatif :

Lors de sa déclaration annuelle, il suffit à l'entreprise de préciser le montant qu'elle souhaite allouer au collège R.DESCARTEs (Châtelleraut). Elle peut nous faire bénéficier de l'intégralité ou d'une partie de la taxe d'apprentissage 1ère catégorie.

Le paiement s'effectue auprès de votre organisme collecteur. Il vous suffira de bien spécifier le montant alloué au :

*Collège René DESCARTEs*  
*98, boulevard Blossac*  
*86100 Châtelleraut*  
**(en précisant l'adresse et le numéro d'identification du collège : 0860984C)**

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Vivien GRAVELEAU, Directeur de la SEGPA, au 05 49 02 50 70.**

La SEGPA continue la rénovation et l'actualisation des ateliers pour donner aux élèves en difficulté les meilleures chances d'insertion dans le monde du travail. Un pôle technologique doté d'outils adaptés aux technologies nouvelles et les actions menées conjointement avec le collège permettent une meilleure intégration de ces élèves dans l'établissement. Un volet ouverture sur l'extérieur est assuré par des stages en entreprises, un échange avec Velbert (Allemagne), des visites d'entreprises, des C.F.A., la participation à de multiples actions de découverte du monde professionnel.

Présentation de la SEGPA : <https://www.youtube.com/watch?v=Z4U...>

La SEGPA du collège, dans le cadre de ses enseignements adaptés, dispose de 2 ateliers dont le fonctionnement dépend en grande partie de la taxe d'apprentissage perçue.

### 1. L'atelier Hygiène - Alimentation - Service.

La taxe permet aux élèves de s'initier aux métiers de bouche, d'acheter des denrées et du matériel pour faire fonctionner la cuisine pédagogique et d'organiser la vente de plats préparés. La taxe permet également l'achat de tous les produits d'hygiène et d'entretien.



### 2.. L'atelier Habitat

Il permet aux élèves de découvrir un large éventail de formations et de métiers dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. La taxe permet ainsi l'achat de matières premières ainsi que de renouveler l'outillage, le petit matériel et de financer différents projets (rénovation de

certaines salles du collège...)

